



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/ISAR/43  
26 décembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie  
et des questions financières connexes

Groupe de travail intergouvernemental d'experts  
des normes internationales de comptabilité  
et de publication

Vingt-quatrième session  
Genève, 30 octobre-1<sup>er</sup> novembre 2007

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS  
DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ ET DE  
PUBLICATION SUR SA VINGT-QUATRIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2007

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées .....	3
II. Déclarations liminaires.....	5
III. Résumé des discussions informelles établi par le Président .....	7
IV. Questions d'organisation.....	17

### Annexes

I. Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session .....	18
II. Participation .....	19

## I. CONCLUSIONS CONCERTÉES

### Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière

1. À sa vingt-quatrième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a réaffirmé qu'un ensemble de normes mondiales d'information financière qui soient fondées sur des principes, de qualité et applicables contribuerait grandement au fonctionnement efficace et à la stabilité du système financier international. Il a aussi souligné la nécessité de disposer de bonnes normes d'information financière au niveau mondial afin de mieux permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées concernant leurs choix d'investissement et de favoriser l'apport de ressources financières destinées à aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités productives et leur compétitivité dans le commerce mondial.
2. À cette session, l'ISAR a poursuivi l'examen des difficultés relatives à l'application des normes internationales d'information financière (IFRS). À cette fin, il s'est appuyé sur des études de cas consacrées au Pakistan, à l'Afrique du Sud et à la Turquie, et les réunions-débats organisées ont enrichi ses délibérations.
3. Au cours de ses délibérations, l'ISAR a constaté que l'application de ces normes se heurtait à divers problèmes pratiques, notamment liés aux cadres réglementaires et institutionnels, à la mise en application et au renforcement des capacités techniques. Il a aussi examiné un certain nombre d'enseignements tirés de l'expérience acquise par les pays étudiés.
4. Conformément à la décision que l'ISAR avait prise à sa vingt-troisième session d'actualiser le document intitulé «Directives de comptabilité et d'information financière pour les petites et moyennes entreprises: orientations pour les PME du niveau III», le secrétariat de la CNUCED a reconstitué, entre les deux sessions, un groupe consultatif chargé d'établir des propositions de révision de ces directives. À sa vingt-quatrième session, l'ISAR a examiné les projets de révision élaborés.
5. À l'issue de ses délibérations sur ce sujet, l'ISAR a prié le secrétariat de la CNUCED d'examiner les questions relatives à l'application des IFRS et d'établir une publication synthétisant les enseignements tirés de l'application de ces normes sur la base des études de cas examinées aux vingt-troisième et vingt-quatrième sessions, et de diffuser cette publication aussi largement que possible. Il a demandé au secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses études sur les questions relatives à l'application des IFRS, notamment sur des sujets connexes tels que l'application de normes internationales d'audit. Il l'a aussi prié de diffuser ses travaux de recherche dans ce domaine et, dans la limite des ressources disponibles, de renforcer la profession comptable dans les pays en développement et les pays en transition.
6. L'ISAR a examiné les projets de révision des directives pour les PME du niveau III et a prié le secrétariat de la CNUCED de faire figurer dans ce document les observations et suggestions reçues pendant la vingt-quatrième session, ainsi que les observations supplémentaires que les délégations intéressées voudraient bien soumettre dans les deux semaines suivant la session. Il a aussi demandé au secrétariat de la CNUCED de reconstituer

un groupe consultatif chargé de finaliser et de faire distribuer pour observation le texte actualisé des directives pour les PME du niveau III.

7. L'ISAR a prié en outre le secrétariat d'examiner les observations et suggestions sur l'exposé-sondage de l'International Accounting Standards Board (IASB) concernant un projet de normes internationales d'information financière pour les petites et moyennes entreprises que les délégations intéressées voudraient bien soumettre au secrétariat de la CNUCED dans les deux semaines suivant la vingt-quatrième session. Le secrétariat finalisera le texte des observations reçues sur l'exposé-sondage et l'enverra à l'IASB.

### **Lignes directrices sur des indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels**

8. L'ISAR a réaffirmé que la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise contribuerait grandement à satisfaire les demandes croissantes des divers acteurs dans ce domaine. Il a reconnu que la rédaction de rapports concis, comparables et axés sur les résultats constituait un plus pour les actionnaires et les autres parties intéressées, tout en favorisant un développement économique durable.

9. Conformément aux conclusions concertées adoptées à sa vingt-troisième session, l'ISAR a examiné, à sa vingt-quatrième session, les rapports affinés et finalisés du secrétariat intitulés «Lignes directrices sur la publication d'indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels» (TD/B/COM.2/ISAR/41) et «Lignes directrices sur la publication d'indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels: besoins en information des différents acteurs et critères de sélection d'indicateurs de base» (TD/B/COM.2/ISAR/42). Il est convenu que ces rapports donnaient des directives techniques facultatives valables à l'intention des entreprises. Il a salué en eux une contribution utile et de qualité à la définition d'indicateurs de base et des méthodes de mesure employées en vue d'une harmonisation des informations sur la responsabilité d'entreprise publiées dans les rapports annuels.

10. En particulier, l'ISAR a admis que ces lignes directrices incorporaient les résultats des travaux antérieurs sur les critères de sélection des indicateurs et les besoins des utilisateurs en matière d'information, prenaient en compte les coûts/avantages de la production de cette information et avaient été élaborées en consultation avec les auteurs des rapports. À l'issue de ses délibérations, il a jugé que les lignes directrices sur les indicateurs de responsabilité d'entreprise publiés dans les rapports annuels pouvaient être des directives facultatives utiles qui faciliteraient la communication avec les parties intéressées et amélioreraient la contribution des sociétés aux pays en développement d'accueil. Il a été convenu que le secrétariat se chargerait de faire publier les lignes directrices et de les diffuser le plus largement possible.

11. L'ISAR est convenu que la CNUCED devrait continuer de coordonner ses travaux avec d'autres organisations internationales s'occupant de la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise, ainsi qu'avec des acteurs des secteurs privé et public. Il a été aussi proposé que, dans la limite des ressources disponibles, des études de cas soient menées pour suivre concrètement l'évolution de la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise dans le monde.

### **Information sur la gouvernance d'entreprise**

12. L'ISAR a réitéré l'importance de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise en vue de promouvoir l'investissement, la stabilité et la croissance économique. Conformément aux conclusions concertées adoptées à sa vingt-deuxième session, l'ISAR, à sa vingt-quatrième session, a examiné les résultats du bilan annuel de la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise réalisé dans le document intitulé «2007 Review of the implementation status of corporate governance disclosures» (TD/B/COM.2/ISAR/CRP.6). Il a salué la qualité de cette étude et le fait que la réglementation de l'information sur la gouvernance d'entreprise y était abordée. Il a noté que l'étude avait contribué à identifier un certain nombre de tendances importantes dans le domaine considéré, notamment les fusions récentes de bourses au niveau mondial ainsi que l'intégration croissante des questions économiques et environnementales dans le cadre plus large de la gouvernance d'entreprise. En outre, l'ISAR a examiné des études de cas consacrées à la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise en Chine (TD/B/COM.2/ISAR/CRP.8) et en Égypte (TD/B/COM.2/ISAR/CRP.7). Il s'est félicité de ces études et a noté que ses orientations relatives aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise avaient fourni des critères utiles pour évaluer les pratiques suivies en la matière dans différents pays. Il a proposé que la CNUCED poursuive ce type d'étude en collaboration avec des organismes de recherche compétents dans le monde entier.

13. L'ISAR s'est félicité du projet organisé conjointement par le Ministère égyptien de l'investissement, l'Egyptian Institute of Directors et la CNUCED afin de diffuser les «Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise» à la Conférence internationale sur la transparence et l'information tenue au Caire en juin 2007. Il a proposé que, dans la limite des ressources disponibles, d'autres projets conjoints soient menés en collaboration avec des organisations compétentes de pays du monde entier afin de diffuser les lignes directrices et d'organiser des programmes de formation sur leur application.

## **II. DÉCLARATIONS LIMINAIRES**

1. Dans ses observations liminaires, le **Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a constaté que la mondialisation croissante de l'économie avait obligé les États membres à adopter des normes mondiales sur la publication d'informations financières et non financières par les entreprises. Le passage à des normes mondiales ouvrait des perspectives, mais n'en posait pas moins des problèmes. Dans ce contexte, le Directeur a reconnu que l'ISAR aidait les pays en développement et les pays en transition à adopter les meilleures pratiques en matière de transparence et de comptabilité des entreprises. Tout en se félicitant de la hausse des flux d'investissement destinés aux pays en développement, il a souligné que la transparence des entreprises dans le domaine financier et dans les autres domaines jouait un rôle essentiel dans la stabilité économique et dans la capacité des pays de continuer à attirer l'investissement. Évoquant la récente instabilité des marchés boursiers mondiaux, il a noté que ce phénomène rappelait avec force la nécessité de prendre des mesures qui accroissent la confiance des investisseurs, notamment en donnant à ces derniers des informations financières et autres transparentes qui les aidaient à évaluer correctement les risques liés au choix de leurs investissements.

2. Le Directeur a appelé l'attention sur le principal point à l'ordre du jour de la session, à savoir: l'examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière (IFRS). Il a souligné l'importance des travaux sur cette question en constatant que le nombre de pays qui adopteraient les IFRS devrait augmenter de 50 % environ au cours des cinq prochaines années. En outre, il a noté que la majorité de ces nouveaux venus dans le monde des IFRS devrait être des pays en développement et des pays en transition. Il en a donc conclu que l'expérience acquise et les enseignements tirés par la centaine de pays qui soit exigeaient soit autorisaient le recours aux IFRS sur leur territoire étaient très importants pour les pays qui suivraient leur exemple dans les années à venir. Dans ce contexte, les travaux de l'ISAR jouaient un rôle crucial en permettant l'échange de données d'expérience et de points de vue dans une optique véritablement mondiale.

3. Le Directeur a félicité l'ISAR de se soucier des besoins particuliers des PME dans le cadre plus large de l'application des IFRS. Notant l'importance des PME dans le développement économique des États membres, il comptait que les travaux de l'ISAR seraient d'une grande aide pour les décideurs et les chefs d'entreprise.

4. Parmi les autres questions dont l'ISAR était saisi, le Directeur a appelé l'attention sur les travaux consacrés à de nouvelles lignes directrices sur des indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels. L'ISAR a souvent été à l'avant-garde sur des sujets qui étaient ensuite considérés comme des éléments essentiels de l'information des entreprises. Les investisseurs estimaient souvent que les questions environnementales, sociales et de gouvernance étaient distinctes de l'information financière et interdépendante. Pour illustrer ce point, le Directeur a noté qu'un grand nombre d'investisseurs institutionnels avaient adhéré aux Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable, qui avaient été adoptés en avril 2006.

5. Concernant l'information sur la gouvernance d'entreprise, le Directeur a rendu hommage aux travaux de l'ISAR dans ce domaine, notamment à sa publication très demandée intitulée «Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise». Il s'est félicité des enquêtes annuelles de l'ISAR sur ce sujet et a noté que l'enquête de 2007 dressait un inventaire utile des prescriptions réglementaires dans les pays émergents. Les travaux de l'ISAR sur l'information en matière de gouvernance d'entreprise a contribué à sensibiliser aux bonnes pratiques et a aidé les décideurs et les dirigeants d'entreprise à évaluer leurs pratiques par rapport à celles existant sur d'autres marchés et aux attentes des investisseurs internationaux.

6. Le Directeur a conclu ses observations en saluant le rôle important que jouait l'ISAR en vue d'aider les États membres à surmonter les difficultés créées par la mondialisation et à tirer parti des effets bénéfiques de celle-ci.

7. Le Président sortant de l'ISAR à sa vingt-troisième session, **M. Rudolf Mueller** (Suisse), a fait observer que, dans le cadre de la mondialisation, les travaux de l'ISAR étaient plus que jamais pertinents. Il a ensuite rendu compte de son rapport à la onzième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, et a noté que celle-ci l'avait bien accueilli. Il a aussi informé l'ISAR des résultats d'une réunion tenue à Kiev (Ukraine) du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2007 sur les «Normes internationales d'information financière: expériences et perspectives d'application dans les pays en transition». Il a noté avec satisfaction que cette réunion avait été financée par le Ministère ukrainien des

finances, la Banque mondiale et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), et avait attiré plus de 90 participants provenant de pays membres de la Communauté d'États indépendants ainsi que d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie.

### **III. RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS INFORMELLES ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT**

#### **Examen de questions relatives à l'application des IFRS**

8. L'Administratrice en charge du Service du développement des entreprises a présenté le principal point de l'ordre du jour, à savoir: l'examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière (IFRS). Elle a donné des informations générales sur les travaux que l'ISAR avait déjà effectués sur ce sujet et a appelé l'attention des participants sur la documentation que le secrétariat avait établie afin de faciliter l'examen de cette question. Il s'agissait des études de cas réalisées sur l'application des IFRS au Pakistan, en Afrique du Sud et en Turquie (TD/B/COM.2/ISAR/38, 39 et 40, respectivement) ainsi que d'une note évoquant les tendances récentes de l'application des IFRS et contenant un résumé des principaux problèmes pratiques posés dans les pays sur lesquels portaient les études de cas (TD/B/COM.2/37). Trois réunions-débats avaient permis d'exposer différents points de vue sur la question.

9. La première réunion-débat a porté sur différents aspects de l'application des IFRS, notamment sur les progrès accomplis dans l'ensemble, les incidences des normes et des interprétations en cours d'élaboration, le rôle des normes internationales d'audit (IAS) dans l'application cohérente des IFRS, ainsi que les programmes de mise en application et de convergence. Le premier intervenant a présenté le point de vue de la Commission européenne sur ce sujet. Il a noté que le passage aux IFRS en 2005 avait relancé les travaux de la Commission européenne et les débats de l'ISAR dans ce domaine. Il a décrit le mécanisme d'approbation des IFRS dans l'Union européenne. Il a indiqué que certains États membres étaient mieux placés que d'autres pour appliquer ces normes. Il a précisé que différentes IFRS étaient examinées pour approbation et a appelé l'attention sur l'évaluation d'impact que la Commission européenne avait réalisée dans le cadre de l'approbation de la norme IFRS 8 (Information sectorielle). S'agissant de la comptabilité des PME, il a dit que des consultations étaient en cours sur l'exposé-sondage contenant un projet de normes IFRS pour les PME que l'IASB avait publié.

10. L'intervenant suivant a présenté le point de vue d'une organisation internationale de développement sur l'application des IFRS. Son organisation avait évalué le degré de respect des normes et codes internationaux de comptabilité et d'audit dans 75 pays. L'intervenant a appelé l'attention sur un certain nombre de questions communes relatives à l'application de ces normes qui avaient été recensées dans le cadre des évaluations que son organisation avait menées, notamment: l'absence de réflexion théorique sur l'information financière à usage général, le recours aux IFRS dans des domaines inappropriés, les problèmes liés aux comptes consolidés, l'incompatibilité avec l'information prudentielle, l'insuffisance des capacités techniques, l'absence de version des IFRS et des ISA dans des langues autres que l'anglais, la faiblesse de la fonction d'audit et de la mise en application, ainsi que le respect insuffisant de l'obligation de publier des états financiers. Il a aussi insisté sur le fait qu'une bonne infrastructure d'information financière exigeait non seulement des normes de comptabilité et d'audit adaptées, mais aussi un certain nombre d'autres conditions, notamment l'existence d'un cadre réglementaire, d'activités

de suivi et de mise en application, d'un enseignement et d'une formation, ainsi que d'un Code déontologique de la profession comptable.

11. L'intervenant suivant a donné le point de vue de l'International Accounting Standards Board (IASB). Il a examiné l'évolution récente de l'adoption des IFRS dans différentes régions du monde. Il a mis l'accent sur la proposition de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis de lever l'obligation pour les émetteurs étrangers de présenter une version des états financiers établis selon les IFRS qui soit conforme aux Principes comptables généralement acceptés (GAAP). Il a aussi examiné la publication pour observation d'un avis concernant la possibilité de permettre aux sociétés cotées en bourse aux États-Unis d'établir leurs états financiers à l'aide des IFRS. Il a évoqué une réunion que la Sous-Commission des titres, des assurances et de l'investissement du Sénat des États-Unis avait consacrée quelques jours auparavant aux normes comptables internationales et à la convergence mondiale des normes. Le Président de l'IASB et du Conseil des normes comptables des États-Unis avait témoigné à cette réunion. L'intervenant a expliqué quelques-unes des caractéristiques des nouvelles règles que l'IASB avait adoptées. Il s'agissait notamment de mener une évaluation postérieure sur deux ans, d'obtenir des informations en retour et de procéder à une analyse des coûts-avantages.

12. Le dernier intervenant a examiné le rôle des ISA dans l'application cohérente des IFRS. Il a jugé important de renforcer tous les aspects de la chaîne de l'information financière, notamment les IFRS et les ISA. L'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) avait mis en œuvre un «projet de clarté» dont le but était de reformuler les ISA en des termes qui facilitent leur application cohérente, c'est-à-dire en les clarifiant et en les rendant plus intelligibles ainsi qu'en levant toute ambiguïté sur ce qui était exigé des commissaires aux comptes. Le projet serait achevé d'ici à la fin 2008 et les ISA révisées entreraient en vigueur pour les exercices financiers commençant le 15 décembre 2009 ou après. Il était envisagé d'adopter un moratoire sur la publication de nouvelles ISA pendant deux ans afin d'appliquer les ISA révisées. Les entités concernées disposeraient ainsi d'un cadre stable pendant la durée du moratoire. L'intervenant a invité les représentants à donner leur avis sur le document consultatif définissant la stratégie et le plan de travail de l'IAASB pour 2009-2011.

13. Après les exposés présentés par les intervenants, les représentants ont échangé leurs points de vue sur divers aspects de l'application des IFRS. Un participant a constaté que dans la centaine de pays dont on considérait qu'ils appliquaient les IFRS, on ne savait pas clairement si toutes les entités relevant de leur juridiction devaient les appliquer ou si seules les sociétés cotées étaient concernées. Des représentants ont évoqué la nécessité de mettre gratuitement à la disposition du public les publications de l'IASB, notamment les IFRS. Certains représentants ont cité les publications de la Fédération internationale d'experts-comptables, notamment les ISA, que le public pouvait se procurer gratuitement. À cet égard, les besoins urgents des pays en développement et des pays en transition étaient soulignés. Certains représentants ont estimé que les organisations de développement telles que la Banque mondiale pourraient verser des contributions financières à l'IASB. D'autres ont dit que le site Web de l'IASB devait pouvoir être consulté dans les langues les plus répandues autres que l'anglais. Il a été noté que les membres du Conseil d'administration de l'International Accounting Standards Committee Foundation s'efforçaient de doter l'IASB de sources de financement plus durables, ce qui permettrait notamment à ce dernier de faire paraître ses publications dans de nombreuses langues et peut-être gratuitement.

14. La réunion-débat suivante était essentiellement axée sur les études de cas relatives à l'application des IFRS dans certains pays. Les intervenants ont donné un aperçu de l'application des IFRS dans les pays sur lesquels portaient leurs exposés. Ils ont aussi examiné le cadre réglementaire, la mise en application, le renforcement des capacités, notamment la vérification des comptes, et les enseignements tirés du processus d'application. L'intervenant qui a présenté l'étude de cas sur le Pakistan a dit que les IFRS avaient été adoptées dans ce pays, à l'exception de quelques normes. Le fait que certaines normes n'avaient pas été appliquées était essentiellement dû aux délais nécessaires pour mettre en conformité leurs prescriptions avec le droit national. Le cadre comptable pakistanais reposait sur une approche comparable à celle adoptée par l'ISAR pour élaborer les directives de comptabilité et d'information financière pour les petites et moyennes entreprises (PME). Les sociétés cotées et les grands groupes étaient tenus de suivre les IFRS. Les entités de taille moyenne étaient tenues de se conformer à des normes comparables aux directives de comptabilité et d'information financière pour les PME du niveau II et les petites entités aux directives pour les PME du niveau III. L'intervenant a mis en lumière un certain nombre de questions relatives à la mise en application des normes, au renforcement des capacités et aux enseignements tirés du processus d'application. Il a estimé que la meilleure stratégie à long terme était d'adopter les IFRS plutôt que de les adapter à la situation particulière d'un pays.

15. Un exposé a ensuite été présenté sur l'étude de cas consacrée à l'Afrique du Sud. L'intervenant a noté que l'Afrique du Sud était l'un des premiers pays à avoir incorporé les ISA dans son cadre comptable national. La bourse de Johannesburg avait exigé des sociétés cotées qu'elles appliquent intégralement les IFRS pour les exercices financiers postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il a aussi été noté que l'Afrique du Sud avait adopté à titre transitoire, pour les sociétés à responsabilité limitée, les normes définies dans l'exposé-sondage sur les IFRS pour les PME qui avait été publié par l'IASB en février 2007. L'intervenant s'est déclaré favorable à l'adoption intégrale des IFRS plutôt qu'à une adoption fragmentaire. En outre, il a insisté sur la nécessité de prévoir une période de transition raisonnable.

16. L'intervenante suivante a exposé ses vues sur l'application des IFRS en Turquie. Elle a donné des informations générales concernant les faits qui avaient influé sur l'évolution du système comptable dans ce pays. Elle a apporté des précisions sur divers aspects du cadre réglementaire de l'information financière en Turquie. Le Conseil turc des normes comptables était en train d'élaborer des normes comptables pour les PME. Pour surmonter certains des principaux obstacles à l'application des IFRS, il fallait notamment remédier à la structure multiinstitutionnelle du cadre réglementaire, mettre en place un conseil public de supervision et faire respecter les normes comptables.

17. L'exposé suivant a été consacré à un rapport que l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales avait établi à l'intention de la Commission européenne au sujet de l'application des IFRS dans l'Union européenne et de la Directive sur la «juste valeur» («European Union implementation of IFRS and the Fair Value Directive»). La conclusion générale de ce rapport était que l'application des IFRS dans l'Union européenne était une tâche difficile mais couronnée de succès, et permettait d'améliorer la comparabilité et la qualité de l'information financière. Les états financiers pour 2005 de 200 sociétés cotées dans l'Union européenne y étaient examinés. Le coût de l'information financière était considérable dans les domaines suivants: rédaction d'états financiers, produits dérivés, retraites, instruments financiers et constatation des produits. D'après le rapport, il fallait renforcer l'information financière des

sociétés des secteurs des assurances et des industries extractives. Il fallait aussi utiliser moins de termes génériques dans l'information sur les méthodes comptables.

18. La dernière intervenante a présenté un exposé sur l'application des IFRS en Ukraine, dans lequel elle a noté que le Gouvernement ukrainien avait adopté il y a peu un décret où était établie une stratégie d'application des IFRS. La portée des IFRS ainsi que le rôle de l'État dans le processus d'application, notamment le Ministère des finances, y étaient aussi définis. En Ukraine, le processus de réforme de la comptabilité avait commencé en 1998. Les dispositions du droit ukrainien en matière de comptabilité et d'information financière avaient donné lieu à l'élaboration de 32 règles nationales. La loi exigeait que les normes nationales ne soient pas en contradiction avec les normes internationales. Le Conseil méthodologique et le Département des méthodes comptables du Ministère des finances avaient réfléchi à divers aspects d'une stratégie visant à développer la comptabilité en Ukraine, notamment dans les domaines suivants: amélioration de la réglementation publique, adaptation du cadre juridique et réglementaire de la comptabilité, méthodes comptables des entités publiques, réforme de la comptabilité dans l'établissement du budget de l'État et dans la comptabilité publique, amélioration de la comptabilité de gestion, information comptable et financière des petites entreprises. L'intervenante a précisé que le Ministère des finances avait organisé à Kiev, du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2007, une conférence scientifique et pratique sur le thème: «Normes internationales d'information financière: expériences et perspectives d'application dans les pays en transition».

19. Dans le débat qui a suivi, plusieurs représentants ont posé des questions au sujet de l'application des IFRS dans les pays sur lesquels portaient les études de cas. Au sujet de l'une de ces études, dans laquelle était indiqué qu'une norme IFRS n'avait pas été appliquée, un représentant a demandé des éclaircissements sur ce que les commissaires aux comptes avaient écrit à ce sujet dans leur rapport. Un intervenant a répondu que, comme les IFRS n'avaient pas été intégralement adoptées, les auditeurs avaient précisé dans leurs rapports que les états financiers avaient été établis selon les «normes comptables approuvées» dans ce pays et non selon les IFRS. D'autres représentants voulaient savoir dans quelle mesure le fait qu'un seul organe soit à la fois responsable de l'élaboration des normes de comptabilité et d'audit dans un pays avait des incidences sur l'indépendance dudit organe. Il leur a été répondu que cet organe avait davantage un rôle de coordination qu'une véritable fonction de normalisation. En outre, les experts ont échangé leurs points de vue sur le rôle des organes comptables professionnels dans l'application des normes et sur les pouvoirs que leur conférait la loi.

20. À l'issue de ses délibérations sur cette question, le Groupe de travail intergouvernemental a prié le secrétariat de la CNUCED d'examiner des questions relatives à l'application des IFRS, ainsi que de rédiger une publication qui synthétise les enseignements tirés de l'application des IFRS sur la base des études de cas examinées par l'ISAR à ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions, et de diffuser cette publication aussi largement que possible. L'ISAR a demandé au secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses études sur l'application des IFRS, notamment sur des sujets connexes tels que l'application des ISA. Il l'a aussi prié de diffuser ses travaux de recherche dans ce domaine et, dans la limite des ressources disponibles, d'organiser des ateliers de formation et des conférences sur ce sujet afin de renforcer la profession comptable dans les pays en développement et les pays en transition.

21. Le dernier débat relatif au principal point de l'ordre du jour a porté sur les révisions proposées des «directives de comptabilité et d'information financière pour les petites et moyennes entreprises: orientations pour les PME du niveau III», document que l'ISAR avait publié en 2003. En présentant cette question, le secrétariat de la CNUCED a noté que, conformément à l'accord que l'ISAR avait adopté à sa vingt-troisième session, un groupe consultatif avait été reconstitué afin de proposer des révisions de cette publication. Le secrétariat de la CNUCED a précisé que, pendant l'intersession, le Groupe consultatif avait tenu des consultations, notamment à l'occasion de sa réunion organisée à Genève début juillet 2007. Afin de faciliter les délibérations de l'ISAR sur cette question, le secrétariat de la CNUCED avait établi un document (UNCTAD/NONE/2007/1) proposant des révisions desdites directives.

22. Après l'introduction du secrétariat et les observations succinctes du Président du Groupe consultatif et de deux de ses membres, le Président de l'ISAR a ouvert le débat. Les représentants ont soulevé un certain nombre de questions. Certains d'entre eux ont demandé des éclaircissements au sujet des critères utilisés pour définir les trois catégories d'entreprises correspondant aux trois niveaux recommandés par l'ISAR. Certains représentants étaient d'avis que les distinctions entre les entreprises des niveaux II et III étaient plus difficiles à comprendre. Il a été réaffirmé qu'il importait à chaque État membre de décider des critères de répartition des entités en trois niveaux. De l'avis général, il fallait expliciter ce qui distinguait les entreprises du niveau II de celles du niveau III. Certains experts souhaitaient savoir si les directives pour les entreprises du niveau III seraient aussi révisées. Il a été indiqué que ces directives seraient revues une fois que l'IASB aurait achevé son projet de normes pour les PME.

23. Plusieurs experts ont demandé des éclaircissements sur le «système simple de comptabilité d'exercice» utilisé dans les directives pour les entreprises du niveau III. Un certain nombre d'experts se sont demandé dans quelle mesure cette méthode différerait de la comptabilité de caisse ou de la comptabilité d'exercice utilisée pour l'ensemble des IFRS. Certains souhaitaient savoir si un parallèle pouvait être établi avec la comptabilité de caisse, la comptabilité de caisse modifiée, la comptabilité d'engagements modifiée et la comptabilité d'engagements relevant des normes comptables internationales du secteur public. De l'avis général, le «système simple de comptabilité d'exercice» mentionné dans les directives pour les PME du niveau III supposait que des engagements complexes – par exemple, les impôts différés – ne seraient pas constatés dans les états financiers de ces entités.

24. Les directives révisées pour les PME du niveau III n'obligeaient pas les entreprises concernées à établir un tableau des mouvements de trésorerie. Plusieurs experts ont exprimé des vues divergentes sur cette question. Certains étaient d'avis qu'un tableau historique des mouvements de trésorerie était un élément essentiel des états financiers que les PME établiraient et devait donc figurer dans les directives révisées. D'autres experts estimaient qu'un tableau des mouvements de trésorerie serait trop complexe à établir pour les PME, en particulier si la méthode directe devait être utilisée à cette fin. D'autres encore considéraient que les PME du niveau III auraient intérêt à établir une prévision ou une projection de leurs mouvements de trésorerie, au lieu d'un tableau historique. Ce type de prévision permettrait aux prêteurs potentiels d'évaluer facilement la capacité de l'entité concernée de rembourser d'éventuels prêts. Cela contribuerait aussi à améliorer la gestion de l'entité concernée. De l'avis général, cette question avait besoin d'être examinée plus avant.

25. Certains experts estimaient qu'il serait utile de donner des exemples des notes explicatives qui accompagneraient le bilan et le compte de résultat qui devaient être établis en vertu des directives pour les PME du niveau III. D'autres ont considéré que des notes explicatives seraient utiles pour décrire les risques et les incertitudes, notamment les dettes éventuelles.

Certains experts ont jugé qu'il serait utile que figurent dans les états financiers des chiffres provenant des exercices financiers précédents. Un expert a suggéré que l'encaisse et les comptes bancaires constituent une catégorie distincte des actifs réalisables à court terme. Au cours de l'examen page par page du document révisé, les experts ont formulé un certain nombre de propositions portant sur l'édition et la présentation du texte. À l'issue de ses délibérations sur cette question, l'ISAR a prié le secrétariat de la CNUCED de faire figurer dans le document publié les observations et suggestions reçues au cours de la vingt-quatrième session, ainsi que les observations que les délégations intéressées soumettraient dans un délai de deux semaines suivant ladite session. L'ISAR a aussi demandé au secrétariat de la CNUCED de reconstituer un groupe consultatif afin de finaliser et de faire distribuer pour observation une version à jour des directives pour les PME du niveau III dès que possible.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Lignes directrices sur des indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels**

26. Le Président a présenté cette question et a donné la parole à un spécialiste pour un exposé plus détaillé. Le spécialiste a commencé par donner des informations générales sur les travaux de l'ISAR dans ce domaine, en faisant succinctement le point des travaux menés aux précédentes sessions. Il a été noté que l'ISAR avait étudié les questions relatives aux utilisateurs des informations sur la responsabilité d'entreprise et à leurs besoins dans ce domaine, avait élaboré des critères pour choisir un ensemble restreint d'indicateurs, avait défini cet ensemble restreint d'indicateurs, et avait élaboré un projet de méthode pour la publication de ces indicateurs.

27. Ont ensuite été présentés les principaux éléments des documents d'information intitulés «Lignes directrices sur des indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels» (TD/B/COM.2/ISAR/41) et «Lignes directrices sur la publication d'indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels: besoins en information des différents acteurs et critères de sélection d'indicateurs de base» (TD/B/COM.2/ISAR/42). Il a été expliqué que ces documents renfermaient des projets de lignes directrices relatives à la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels, notamment des précisions sur les utilisateurs de l'information, les critères de sélection des indicateurs, une explication de ces derniers, et une méthode de compilation et de publication des indicateurs sélectionnés. Ces deux documents présentaient une version révisée et finalisée des délibérations de l'ISAR sur cette question, y compris la documentation établie pour les vingt et unième, vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième sessions de l'ISAR et les observations formulées par les représentants au cours de ces sessions.

28. Les lignes directrices expliquaient de manière détaillée la méthode de compilation et de publication de chacun des indicateurs de base de la responsabilité d'entreprise qui avaient été choisis. Cette méthode reposait sur quatre éléments fondamentaux: 1) une description générale de chaque indicateur; 2) des définitions des termes techniques nécessaires à la normalisation et à la publication de chaque indicateur; 3) des instructions sur la compilation de chaque indicateur;

et 4) des instructions sur la présentation et la publication des informations compilées. Le spécialiste a fait observer que ces quatre facteurs se combinaient pour créer un processus pratique et normalisé en plusieurs étapes qui permettait de compiler et de publier chaque indicateur. Le spécialiste a ensuite souligné que des efforts étaient déployés pour que ces travaux soient aussi cohérents que possible avec les orientations et définitions élaborées par d'autres organisations, notamment la Global Reporting Initiative, l'OIT, l'OCDE, l'OMC et d'autres organes des Nations Unies.

29. Après ces observations préliminaires sur le document d'information, le Président a présenté les intervenants qui examineraient le document d'information et la question de la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise. Ces experts, de profession et de pays différents, ont donné des points de vue variés. Les travaux de l'ISAR consacrés à la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise ont été salués par les intervenants, qui les ont jugés utiles et ont considéré que la méthode de travail utilisée était rationnelle. Des intervenants ont aussi souligné que de nombreux indicateurs choisis étaient axés sur le développement économique, et ont fait observer que l'approche de l'ISAR dans le domaine considéré comblerait des lacunes dans les cadres existants. Les intervenants des pays en développement ont donné leur point de vue particulier sur les besoins croissants de ces pays en matière d'information sur la responsabilité d'entreprise, ainsi que sur la pertinence et l'importance des indicateurs choisis par l'ISAR. Un intervenant représentant l'industrie a fait observer que l'information sur la responsabilité d'entreprise en général devenait de plus en plus importante pour les entreprises et que les orientations de l'ISAR proposaient un ensemble d'indicateurs concis, comparables et faciles d'emploi.

30. Au cours des discussions qui ont suivi les exposés des intervenants, un certain nombre de questions ont été soulevées concernant des aspects plus larges de la responsabilité d'entreprise et le rôle que peut jouer l'information. Par exemple, plusieurs représentants ont posé des questions sur la relation existant entre la responsabilité d'entreprise et la philanthropie et sur la manière de rendre compte de ces sujets. Il y a aussi eu des interrogations à propos de la relation entre l'information sur la responsabilité d'entreprise et l'information sur la gouvernance d'entreprise, un certain nombre d'intervenants faisant observer que ces deux volets, quoique distincts pour l'instant, étaient de plus en plus liés. De nombreux représentants ont engagé avec les intervenants des discussions plus larges concernant la situation de l'information sur la responsabilité d'entreprise dans les pays en développement et la contribution au développement de la responsabilité d'entreprise. Ces discussions ont illustré l'importance du développement économique, qui faisait partie intégrante de la responsabilité d'entreprise aux yeux de nombreux représentants. Outre les discussions générales consacrées à l'information sur la responsabilité d'entreprise, un certain nombre de questions techniques ont été soulevées s'agissant de savoir si les indicateurs étaient mesurables et comparables dans le temps et concernant la publication d'informations sur le traitement fiscal réservé aux dons philanthropiques. De nombreux représentants ont salué l'utilité et la qualité des travaux de l'ISAR et ont proposé que ceux-ci soient publiés et diffusés largement.

**Bilan de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise réalisé en 2007**

31. Le Président a présenté cette question et a donné la parole à un membre du secrétariat, qui a exposé les conclusions de la publication intitulée «2007 Review of the Implementation Status of Corporate Governance Disclosures: an inventory of disclosure requirements in 25 emerging markets» (TD/B/COM.2/ISAR/CRP.6). Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur un certain nombre de tendances importantes influant sur l'information en matière de gouvernance d'entreprise, notamment: la demande accrue faite aux fonds d'investissement et aux autres investisseurs institutionnels de préciser la nature de leur vote sur les procurations; l'impact des technologies électroniques sur le vote des actionnaires et l'information en matière de gouvernance d'entreprise; la convergence croissante des normes nationales de gouvernance d'entreprise dans le monde; et la multiplication, au niveau mondial, des fusions de bourse, qui favorisent la convergence des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Le représentant du secrétariat a exposé les conclusions du bilan réalisé en 2007, selon lesquelles la quasi-totalité des 25 pays émergents étudiés exigeaient la publication d'informations concernant plus de la moitié des 53 éléments de référence de l'ISAR qui constituent de bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise.

32. Après cet exposé, le Président a présenté un professeur chinois et un professeur égyptien qui avaient, l'un et l'autre, réalisé une étude de cas sur leur pays en utilisant les critères de référence de l'ISAR relatifs aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise. Ces études de cas ont illustré les pratiques des entreprises des deux pays dans le domaine considéré, en indiquant quels types d'informations étaient publiés. Le Président a ensuite présenté les intervenants chargés d'examiner la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise dans le monde entier. Ces experts ont mis en lumière un certain nombre de questions cruciales dans ce domaine, notamment: le rôle des règles relatives à la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise dans le développement des bourses et des marchés de capitaux; la difficulté et la nécessité de mesurer la qualité de l'information; le besoin des PMA d'avoir des orientations sur ce sujet; et l'intégration croissante des questions environnementales et sociales dans le cadre plus large de la gouvernance d'entreprise.

33. Après les exposés des intervenants, le Président a ouvert un large débat consacré à l'information sur la gouvernance d'entreprise. Plusieurs représentants ont formulé des observations sur l'inventaire des règles de transparence réalisé par le secrétariat en 2007, qu'ils ont jugé utile, et ont formulé des suggestions concernant les travaux de recherche à mener dans ce domaine. Certains représentants ont envisagé la possibilité d'élaborer des normes de transparence sur la responsabilité d'entreprise afin d'harmoniser les pratiques suivies dans le monde entier. Certains sujets d'actualité ont aussi été abordés comme la crise actuelle des prêts hypothécaires à risque dits «sub-prime» qui pose des problèmes aux institutions financières du monde entier. Dans ce contexte, on s'est demandé si les règles de transparence pouvaient s'adapter à des instruments financiers qui évoluent rapidement et qui sont complexes. Le Groupe de travail a aussi examiné le rôle des organismes de réglementation dans les règles d'information et comment celui-ci pourrait être concilié avec les initiatives spontanées des marchés. Il a clos le débat en appelant le secrétariat à poursuivre ses travaux dans ce domaine.

### **Suite donnée aux précédentes sessions de l'ISAR**

34. Le Président a prié le Président de l'Egyptian Institute of Directors (EIOD) de présenter brièvement les travaux de suivi menés en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise. Le Président de l'EIOD a informé les participants du projet commun organisé par le Ministère égyptien de l'investissement, l'EIOD et la CNUCED afin de diffuser les «Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise» de l'ISAR à l'occasion d'une conférence internationale sur la transparence et l'information qui s'était tenue au Caire les 18 et 19 juin 2007. Il a souligné que les lignes directrices de la CNUCED étaient utiles, à la fois comme outil pratique à l'intention des entreprises et comme référence pour les chercheurs et les décideurs. Il a félicité l'ISAR des précieuses contributions apportées à ses propres efforts visant à améliorer les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise en Égypte.

### **Exposés d'autres organisations**

35. Un représentant de la Commission européenne a examiné divers aspects de l'évolution de la réglementation en matière d'information financière enregistrée dans l'Union européenne depuis la précédente session de l'ISAR, notamment: l'évaluation de l'équivalence de principes comptables généralement acceptés de pays tiers pour l'Union européenne, le rapport de la Commission sur la gouvernance de l'IASB et de l'IASC Foundation, la simplification du droit des sociétés, et le prochain rapport de la Commission au Conseil européen concernant le Règlement sur les IAS que l'Union européenne avait adopté en 2002. Le représentant a dit que ce rapport porterait sur des questions telles que la cohérence de l'application des IFRS et le mécanisme d'approbation.

36. Un représentant de l'International Accounting Standards Board (IASB) a informé les participants des diverses nouveautés techniques intervenues depuis la vingt-troisième session de l'ISAR. Il s'agissait notamment de différents projets que le l'IASB et le Conseil des normes comptables financières des États-Unis d'Amérique exécutaient dans le cadre d'un mémorandum d'accord que les deux organismes avaient signé. Dans son exposé, le représentant a illustré les progrès accomplis dans un certain nombre de projets. Il a aussi examiné les amendements adoptés à certaines normes IFRS. Il a également fait le point sur les travaux de l'International Financial Reporting Interpretations Committee. Il a demandé instamment aux délégations de participer dès le début au processus de consultation de l'IASB.

37. Le Directeur exécutif de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) en charge des normes professionnelles a indiqué que son organisation célébrait son trentième anniversaire en 2007. Pour commémorer cet événement, l'IFAC avait transformé son site Web afin que celui-ci soit consultable dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le représentant a informé les participants des activités que divers conseils et comités de l'IFAC avaient menées depuis la précédente session de l'ISAR. L'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) avait enregistré des progrès considérables dans l'exécution de son «Projet clarté». Les consultations en vue de l'approbation de normes internationales d'audit avançaient sur divers fronts. Le représentant a appelé l'attention des délégations sur le plan stratégique que l'IAASB avait rendu public pour observation. L'International Accounting Education Standards Board (IAESB) étudiait le cadre dans lequel des normes internationales de formation à la comptabilité étaient élaborées. Le Conseil des normes

comptables internationales du secteur public avait réussi à faire davantage accepter ces normes dans les diverses régions du monde. Le représentant a aussi évoqué divers projets que le Comité des petits et moyens cabinets d'experts-comptables et le Comité des nations en développement de l'IFAC avaient exécutés. Il a conclu son exposé en soulignant que la profession comptable contribuait dans les faits à servir l'intérêt public et à favoriser la croissance économique et la stabilité dans le monde entier. Il a appelé de ses vœux la poursuite de la collaboration entre la CNUCED et l'IFAC à cette fin.

38. Le Directeur général de la Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe (ECSAFA) a informé les représentants que son organisation avait modifié sa direction à la fin de l'année précédente et que lui-même participait pour la première fois à une session de l'ISAR depuis son entrée en fonctions. Il a dit que l'ECSAFA avait revu sa stratégie. En conséquence, l'ECSAFA ferait désormais porter l'essentiel de ses efforts sur la promotion des normes professionnelles publiées par l'IASB, l'IFAC et d'autres organes, sur l'accréditation d'établissements de formation dans les divers pays membres, et sur la création d'un socle pour la reconnaissance réciproque des diplômes entre les organes membres.

39. La Directrice technique de la Fédération des experts-comptables européens (FEE) a appelé l'attention sur un certain nombre d'activités que son organisation avait exécutées depuis la précédente session de l'ISAR. Elle a axé son exposé sur les activités menées dans les domaines de l'information financière, de la gouvernance d'entreprise et du droit des sociétés, ainsi que sur les informations ayant trait à la durabilité qui étaient publiées dans les rapports annuels. La représentante a indiqué que son organisation participait à des consultations en vue de l'adoption éventuelle de normes internationales d'audit en Europe. Elle a appelé l'attention sur divers rapports que son organisation avait publiés depuis la précédente session de l'ISAR ainsi que sur plusieurs autres rapports qui devaient paraître au cours des mois suivant la vingt-quatrième session de l'ISAR.

40. Un représentant de l'International Corporate Governance Network (ICGN) a évoqué les activités que son organisation menait dans le monde entier en vue de promouvoir de meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, notamment d'information. Il a appelé l'attention sur les dernières réunions internationales que l'ICGN avait organisées en Afrique du Sud et aux États-Unis, où les participants avaient examiné un certain nombre de questions, notamment: les fusions de bourses au niveau mondial; la convergence entre les GAAP et les IFRS; le rôle des fonds spéculatifs et des fonds souverains dans la gouvernance d'entreprise; la Directive sur le marché des instruments financiers (MiFID) et le projet Turquoise de négociation de gré à gré; les plafonds de la Commission européenne sur les émissions de carbone; la publication d'informations sur les risques climatiques par les 500 sociétés de l'indice S&P en rapport avec le projet du CERES intitulé «Carbon Disclosure»; et les actions collectives en justice liées à des titres qui sont intentées pour des motifs de gouvernance d'entreprise. Il a été noté que les discussions de l'ICGN sur la convergence des GAAP et des IFRS avaient fait référence aux travaux de l'ISAR dans ce domaine. Le représentant a aussi évoqué plusieurs rapports récents de l'ICGN, notamment: ICGN Statement of Principles of Institutional Shareholder Responsibilities; Financial Reporting and Auditing (discussion paper no. 3); ICGN Securities Lending Code of Best Practice. Il a noté que l'ICGN prévoyait d'examiner la question des fonds souverains et de leur rôle dans la gouvernance d'entreprise à sa réunion du 5 mars 2008, qui se tiendrait à Göteborg (Suède). Il a aussi appelé l'attention sur les prochaines conférences annuelles de l'ICGN prévues à Séoul en 2008 et à Sydney en 2009.

## **IV. QUESTIONS D'ORGANISATION**

### **A. Élection du Bureau**

41. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Ato Ghartey (Ghana)

Vice-Présidente-Rapporteuse: M<sup>me</sup> Tatiana Yefymenko (Ukraine).

### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

42. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/COM.2/ISAR/36), qui s'établissait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session.
6. Adoption du rapport.

### **C. Résultats de la session**

43. À sa séance plénière de clôture, le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2007, le Groupe de travail intergouvernemental a adopté ses conclusions concertées (voir le chapitre premier). Il a aussi décidé que le Président résumerait les discussions informelles (voir le chapitre III).

### **D. Adoption du rapport**

44. À sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail intergouvernemental a aussi autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous la direction du Président, la version finale du rapport après la session.

## **Annexe I**

### **Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session.
6. Adoption du rapport.

## Annexe II

### Participation \*

1. Les représentants des États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après ont participé à la session:

Afghanistan	Kirghizistan
Albanie	Koweït
Algérie	Lituanie
Angola	Madagascar
Bélarus	Malaisie
Bénin	Malte
Brésil	Mexique
Cambodge	Namibie
Cameroun	Nigéria
Chine	Norvège
Congo	Oman
Estonie	Ouganda
États-Unis d'Amérique	Portugal
Éthiopie	République démocratique du Congo
Fédération de Russie	République démocratique populaire lao
France	République tchèque
Gabon	Roumanie
Ghana	Rwanda
Grèce	Serbie
Haïti	Slovaquie
Honduras	Sri Lanka
Hongrie	Suède
Inde	Suisse
Indonésie	Suriname
Iran (République islamique d')	Tadjikistan
Iraq	Thaïlande
Italie	Tunisie
Jordanie	Ukraine
Kazakhstan	Venezuela (République bolivarienne du)
Kenya	Zimbabwe

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/ISAR/INF.10.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Marché commun de l'Afrique orientale et australe

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

3. Les intervenants ci-après ont participé à la session:

**Points 1 et 2 de l'ordre du jour**

M. Rudolf A. Müller, Président de l'ISAR à sa vingt-troisième session

**Point 3 de l'ordre du jour**

*Examen de questions relatives à l'application des IFRS*

M. Ulf Linder, Chef adjoint, Unité de la comptabilité, Commission européenne

M. Erik van der Plaats, Spécialiste principal de la gestion financière,  
Europe et Asie centrale, Banque mondiale

M. Peter Clark, Senior Project Manager, IASB

M. Jim Sylph, Directeur exécutif, normes professionnelles, IFAC

M. Syed Asad Ali Shah, Institute of Chartered Accountants (Pakistan)

M. Ignatius Schoole, Executive President, SAICA (Afrique du Sud)

M<sup>me</sup> Nazli Hosal Akman, Professeur, Bilkent (Turquie)

M. Robert Hodgkinson, Executive Director, Technical – ICAEW

M<sup>me</sup> Ludmyla Lovinska, Chef de la Division des méthodes comptables,  
Ministère des finances (Ukraine)

M. Richard Martin, Head of Financial Reporting, ACCA

M. Vickson Ncube, Directeur général, ECSAFA

**Point 4 de l'ordre du jour**

*Lignes directrices sur des indicateurs de la responsabilité d'entreprise  
dans les rapports annuels*

M<sup>me</sup> Nancy Kamp-Roelands, Ernst and Young (Pays-Bas)

M<sup>me</sup> Ambreen Waheed, Responsible Business Initiative (Pakistan)

M. Mokhethi Moshoeshe, African Institute of Corporate Citizenship (Afrique du Sud)

M. Burkhard Feldmann, Ciba Specialty Chemicals (Suisse)

M. Michael Kelly, KPMG (Royaume-Uni)

*Information sur la gouvernance d'entreprise*

- M. Khaled M. Dahawy, Professeur, University américaine du Caire (Égypte)  
M. Mohammed Omran, Vice-Président, Bourses du Caire et d'Alexandrie (Égypte)  
M. Li Weian, Professeur, Université de Nankai (Chine)  
M. Ashraf Gamal El-Din, Egyptian Institute of Directors (Égypte)  
M. Thiago Almeida Ribeiro Rocha, BOVESPA (Brésil)  
M. Anthony Kyereboah Coleman, University of Ghana Business School (Ghana)  
M. Hans Hirt, Hermes Asset Management

*Exposés d'organisations régionales et d'autres organisations internationales*

- M. Ulf Linder, Chef adjoint, Unité de la comptabilité, Commission européenne  
M. Peter Clark, Senior Project Manager, IASB  
M. Jim Sylph, Directeur exécutif, normes professionnelles, IFAC  
M. André Baladi, International Corporate Governance Network  
M. Vickson Ncube, Directeur général, ECSAFA  
M<sup>me</sup> Saskia Slomp, Directrice technique, FEE

4. Les personnes ci-après ont été spécialement conviées à participer à la session:

- M<sup>me</sup> Jawaher Al-Mudahki, Conseillère du Président en matière d'administration et de finance, Université de Bahreïn  
M. Eskander Ali Khan, Directeur, Islamic Bank of Bangladesh  
M. Anwaruddin Chowdhury, ancien Président et membre du Conseil, Institute of Chartered Accountants of Bangladesh  
M. Muhammed Farhad Hussain, Président de l'ICAB, Institute of Chartered Accountants of Bangladesh  
M. Mominul Islam Patwary, Président, Executive Committee, Islam Bank Bangladesh  
M. Mohammad Nesar Uddin, Vice-Président, CA Islamic Bank Bangladesh  
M. Dzmitry Pankou, Président, Accounting Association of Certified Accountants and Auditors

- M<sup>me</sup> Tatsiana Rybak, Commissaire aux comptes agréé adjoint, Professeur,  
Université économique d'État biélorussienne
- M. Dmitry Sych, Professeur associé, Commissaire aux comptes agréé,  
Université économique d'État biélorussienne
- Mme Saskia Slomp, Directrice technique, Fédération des experts-comptables européens
- M. David Szafran, Expert, Institut des réviseurs d'entreprises (Belgique)
- M. Novak Kondic, Secrétaire général,  
Association des experts-comptables et commissaires aux comptes (Serbie)
- M. Dragan Mikerevic, Président de l'Assemblée,  
Association des experts-comptables et commissaires aux comptes (Serbie)
- M<sup>me</sup> Nevenka Petrovic, Vérificateur principal interne des comptes,  
Compagnie publique de transport d'électricité
- M. Dragan Veselinovic, Économiste,  
Association des experts-comptables et commissaires aux comptes
- M<sup>me</sup> Zorica Vukovic, Interprète adjointe,  
Association des experts-comptables et commissaires aux comptes (Serbie)
- M<sup>me</sup> Maria Angelica Ferreira da Silva, Directrice, Petrobrás – Petroleo Brasileiro
- M. Luiz Murilo Strube Lima, Coordonnateur, Petrobrás – Petroleo Brasileiro
- M. Dimitar Jeliaskov, Vice-Président, Institut des experts-comptables agréés (Bulgarie)
- M. Lyle Handfield, Vice-Président, affaires internationales et direction générale,  
Association des comptables généraux accrédités du Canada
- M. Mark Walsh, Principal, normes comptables, Institut canadien des comptables agréés
- M<sup>me</sup> Hua Cheng, Département des normes professionnelles,  
Institut chinois des experts-comptables agréés
- M<sup>me</sup> Mei Luo, Directrice, Département des normes professionnelles,  
Institut chinois des experts-comptables agréés
- M. Abdoulbastoi Ahamadi, Gouverneur, Banque centrale des Comores
- M. George Kyriakides, Deputy Auditor General, Republic Audit Office (Chypre)
- M<sup>me</sup> Caroline Aggestam, Professeur assistant,  
Department of Accounting and Auditing, Copenhagen Business School
- M. Jan Bo Hansen, Partner Deloitte, Copenhague

- M<sup>me</sup> Amany Khalil, Experte en gouvernance d'entreprise, American Express Bank
- M. Berhane Habtemariam, Auditor General, Office of the Auditor General
- M<sup>me</sup> Carole Combe, Juriste, Allen and Avery (Luxembourg)
- M. François Mechin, Commissaire aux comptes,  
Fédération internationale des experts-comptables
- M. Edward Graham, Directeur général adjoint,  
c/o Social Security and Housing, Financial Corporation
- M. Paul S. Mendy, Senior Finance Manager, Gambia Public Utilities Regulatory Authority
- M. Jeffrey Rene, Comptable agréé, Gambia Institute of Chartered Accountants GICA
- M. John Adeyemo Robinson, Secrétaire exécutif, Gambia Association of Accountants
- M. Momar Samba, Director of Audit, Social Security and Housing, Financial Corporation
- M. Levan Gotua, Chef comptable, Département économique,  
Bureau du Procureur général de Géorgie
- M. Etienne Maxon, Directeur administratif, Cour supérieure des comptes et du contentieux
- M. Sohanraj Chhajed, Senior Partner, Chhajed and Doshi, Chartered Accountants
- M. Ved Jain, Vice-Président, Institute of Chartered Accountants of India
- M. Sunil Talati, Président, Institute of Chartered Accountants of India
- M. Ottavio Antonio Angotti, Président, GPA Foundation
- M. Giacomo Befo, Group Sustainability Plans of Programs Manager,  
Telecom Italia, Rome
- M<sup>me</sup> Raffaella Bordogna, Sustainable Development Officer,  
Sede legale in Roma Eni SpA – Sostenibilità
- M<sup>me</sup> Ginevra Crescenzi, Sustainable Development Officer,  
Sede legale in Roma Eni SpA – Sostenibilità
- M. Domenico da Empoli, Ordinario di Scienza delle Finanze,  
Dipartimento di Teoria Economica Metodi Quantità
- M. Johannes Guigard, Expert-comptable agréé,  
Consiglio Nazionale Dottori Commercialisti
- M. Ismaila Konate, Vérificateur, Bureau du Vérificateur (Mali)

- M<sup>me</sup> Ren Bing, Université de Nankai (Chine)
- M. Jianbo Niu, Université de Nankai (Chine)
- M. Ndung'u Gathinji, Président, African Focus Group Project,  
Banque africaine de développement
- M<sup>me</sup> Ji HyunMi, Senior Associate, Financial Supervisory Service
- M<sup>me</sup> Lee Hoon, Associate, Financial Supervisory Service
- M<sup>me</sup> Indira Burgoeva, Chef, Suivi et analyse de l'application des IFRS,  
Organisme public de réglementation et d'information financières
- M. Andrejs Ponomarjovs, Professeur assistant, Institut de comptabilité,  
Université de Lettonie
- M<sup>me</sup> Jelena Rakova, Représentante, Association lettone d'experts-comptables
- M. Yaacoub Ghanem, Secrétaire du Conseil, ordre des experts-comptables agréés au Liban
- M<sup>me</sup> Nina Obeid, Commissaire aux comptes, Obeid Accounting and Auditing
- M. Elie Rizkallah, ancien Vice-Président du Conseil de l'ordre des experts-comptables  
agréés au Liban, Bureau Elie Rizkallah
- M. Hikmat Sleem, Président, ordre des experts-comptables agréés au Liban
- M<sup>me</sup> Lina Malinauskaite, Chef expert en comptabilité,  
Institut de comptabilité de la République de Lituanie
- M. Mamy Andriambololona, Directeur, secteur public
- M. Kamlesh S. Vikamsey, Expert-comptable agréé,  
Fédération des experts-comptables de l'Asie et du Pacifique
- M. Baye Ba, Chef, Comptabilité publique
- M. Joseph Caruana, Directeur adjoint du Registre des sociétés,  
Direction des services financiers de Malte
- M. Walter Paul Barth, Deputy Auditor General, Office of the Auditor-General (Namibie)
- M. Narayan Bajaj, Président, Institute of Chartered Accountants of Nepal
- M. Damir Dragicevic, Technical Development Coordinator, Global Reporting Initiative
- M. Godson Nnadi, Secrétaire exécutif/Directeur général,  
Nigerian Accounting Standards Board

- M. Bashorun J. K. Randle, Président-Directeur général, J. K. Randle Professional Services
- M. Jonas Moberg, Chef du secrétariat, Initiative de transparence des industries extractives
- M. Francisco Paris, Conseiller en politique,  
Initiative de transparence des industries extractives
- M. Wojciech Nowak, Professeur, Département de comptabilité, Université de Lodz
- M<sup>me</sup> Anna Szychta, Professeur assistant, Département de comptabilité, Faculté de gestion,  
Université de Lodz
- M<sup>me</sup> Ana Maria Andrea Lupu, Conseillère en relations internationales,  
CECCAR – Corps des experts-comptables et des comptables autorisés roumains
- M. Marin Toma, Président,  
Corps des experts-comptables et des comptables autorisés roumains
- M<sup>me</sup> Irina Vladimirovna Krasilnikova, Directrice, NOFA Foundation
- M. Ahmad Almeghames, Secrétaire général,  
Organisation saoudienne des experts-comptables agréés
- M. Yoro Dieng, Inspecteur des impôts, Commissaire du Gouvernement ONECCA  
(Sénégal)
- M<sup>me</sup> Silfija Gajin, Interprète,  
Association serbe des experts-comptables et commissaires aux comptes
- M. Blagoje Novicevic, Président,  
Association serbe des experts-comptables et commissaires aux comptes
- M. Dada Adebayo, Research Manager, Bekmon Import and Export
- M. Sean Ansett, Managing Partner, At Stake Advisors
- M<sup>me</sup> Maria Beatriz Batlle Martinez, Chef de groupe,  
Division des normes comptables ICAC (Espagne)
- M. Andreas Dlamini, Deputy Auditor General,  
Office of the Auditor General, Treasury Department (Swaziland)
- M. John Dlodlu, Internal Audit, Treasury Department (Swaziland)
- M<sup>me</sup> Khabonina Bonisikse, Deputy Accountant General, Treasury Department (Swaziland)
- M. Jean-Pierre Diserens, Vice-Président,  
CIFA Convention of Independent Financial Advisors
- M. Reto Eberle, Technical Secretary, Swiss Foundation of Accounting and Reporting

- M. Mauro Fiorucci, Risk Manager, Metal Price
- M<sup>me</sup> Barbara Leon, Adjointe du Secrétaire général,  
Organisation internationale des employeurs
- M. Donald Macphail, Partner, Macphail and Co.
- M. Marco Marocco, Europe Compliance Finance Manager, Alcoa Europa
- M<sup>me</sup> Geraldine Matchett, VP Group Financial Controller, Group Management
- M<sup>me</sup> Brigitte Monsou Tantawy, Director, Focus Area Business Role UNILEVER,  
Conseil mondial des entreprises pour le développement durable
- M. Xavier Rickenbacher, Comptable, membre de l'IFMA,  
Finance ICS Corporate Services, Genève
- M. Abir Mengniev, Directeur exécutif,  
Public Institute of Professional Accountants and Auditing
- M. Visarut Sribunnak, Member, Auditing Committee,  
Committee Development Guideline for Accounting Practices for SMEs,  
Federation of Accounting Professions (Thaïlande)
- M. Sansakrit Vichitlekarn, Member Auditing Committee,  
Committee Development Guideline for Accounting Practices for SMEs,  
Federation of Accounting Professions (Thaïlande)
- M. Kittiya Yongvanich, Conférencier, Faculty of Business Administration,  
Université Ramkhamhaeng
- M. Manuel Antonio Correia de Lemos, Directeur, Secrétaire d'État aux ressources  
naturelles, Timor-Leste
- M. David Raggay, Managing Principal, IFRS Consultants
- M. Samba Ba, Macroéconomiste, Projections Economic and Financial Reforms  
Department, Banque africaine de développement
- M<sup>me</sup> Valentyna Legka, Directrice générale, MBA Ukrainian Federation
- M<sup>me</sup> Alla Savchenko, Présidente, Methodology and Quality Control,  
BDO BDO Balance-Audit Limited
- M. Mallen Baker, Development Director, Business in the Community
- M. Alan Bland, Regulation Consultant, Association des experts-comptables internationaux
- M<sup>me</sup> Doreen Bland, Secrétaire du Conseil,  
Association des experts-comptables internationaux

M. John Christensen, Director of Internal Secretariat, Tax Justice Network (Royaume-Uni)

M<sup>me</sup> Vanessa Herringshaw, Directrice, London Office of Revenue Watch

M. Aleem Islan, Technical Manager,  
Accounting Association of Accounting Technicians (Royaume-Uni)

M. Robert E. Langford, Sustainability Consultant,  
Institute of Chartered Accountants (Royaume-Uni)

M<sup>me</sup> Marianne Mau, Financial Reporting Manager,  
Institute of Chartered Accountants

M. Richard Murphy, Directeur, Tax Research LCP

M. Michael J. Stewart, Comptable agréé, PriceWaterhouseCoopers, Londres

M. David Tyrrell, Accounting Policy, Department for Business and Regulatory Reform

M. John Vincent, Council Member,  
Association of Accounting Technicians (Royaume-Uni)

M<sup>me</sup> Maxine Garvey, Senior Corporate Government Officer,  
Forum mondial sur la gouvernance d'entreprise, Société financière internationale

M. David Morris, Financial Executives International

M. Gary M. Scopes, Directeur, International Relations American Institute of CPAs

M. Abduldaem Al-Showaiter, General Project Leader,  
Restructuring Tax Authority Yemen Tax Authority

M<sup>me</sup> Mary Ncube, Directrice générale, M. T. Ncube and Associates

M. Zein El Abdin Ahmed Elborai, Président par intérim,  
Association soudanaise des comptables agréés, Khartoum

-----